La Feuille de Chou
Trimestriel
N°15, OCTOBRE 2018

SOMMAIRE

1/ Éditorial p 1
2/ Actualité « Fonct° publique » p 1
3/ Actualités « Finances » p 2
4/ Actualités « DGFiP » p 3
5/ Actualités « locales » p 4

Éditorial

Voici la 15e livraison de la Feuille de Chou. Elle reprend une taille habituelle après la grosse livraison de juillet. L'actualité de la rentrée a été marquée par les hésitations au plus haut niveau de l'État quant à l'opportunité de mettre en œuvre le prélèvement à la source. Cette décision a finalement été confirmée et nous allons devoir réussir cette réforme. Les politiques nous jetteraient en pâture au public en cas de problème.

Hors DGFiP, l'actualité a été marquée par le remaniement ministériel. Pour cette fois nous échappons à la révision générale des logos ! Si certaines têtes changent, la politique restera la même a précisé le Président de la République, c'est-à-dire pas favorable aux agents publics (Sommes-nous simplement des masses salariales sur pattes ?).

Dans presque un mois vous aurez à choisir vos représentants pour les 4 années à venir. Ces quatre années seront certainement décisives pour notre avenir. Chaque scrutin est important : des résultats au CT Ministériel découleront les moyens accordés par la Direction au syndicat, des résultats aux CT de Réseau et Locaux découlera la représentativité de chaque OS auprès de la Direction Générale et de chaque Direction locale, des résultats aux CAPN et CAPL découlera le nombre d'élus qui pourront défendre vos dossiers dans ces instances.

ALORS : 5 CLICS = 5 VOTES FO !

En espérant que ce quinzième numéro de la Feuille de Chou vous apportera certaines informations, nous vous en souhaitons une bonne lecture et vous donnons rendez-vous en janvier prochain pour le numéro 16 (et un peu avant pour les Hors-Série Élections à venir en novembre).

Fonction publique de l'État

La mise en œuvre des conclusions du rapport CAP 2022 a commencé : **deux circulaires du Premier Ministre en date du 24 juillet** demandent des propositions aux ministres d'une part (pour réorganiser les Administrations centrales) et aux préfets de région d'autre part (pour réorganiser les services territoriaux de l'État). Les propositions sont attendues pour la fin de ce mois. Dans ce cadre-là, les préfets pourraient faire des propositions d'expérimentation pour déroger à la réglementation nationale : à chaque région son droit local ?

Les discussions (et non pas les négociations) sur le contrat social se poursuivent : dans le cadre du volet rémunération, la DGAFP a mis sur la table deux scénarios pour **augmenter la part de l'indemnitaire dans la rémunération sans augmenter la rémunération globale**. Le premier prévoit la **généralisation du RIFSEEP** (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour les administrations qui ne l'ont pas encore mis en place (dont la DGFiP) et en y intégrant la NBI par exemple. Le second prévoit d'**injecter de 400 à 550 millions (M) d'euros dans l'indemnitaire en allongeant pour tous la durée de tous les échelons de 2 (400 M) ou 3 (550 M) mois** ou ***comment tous les agents financeraient l'augmentation de la rémunération de quelques-uns*** ! Une nouvelle application sans doute de la théorie présidentielle des « premiers de cordée ».

Le Projet de loi de finances 2019 a été publié ainsi que la répartition des suppressions d'emplois pour 2019. **Globalement en 2019 il y aura 4 126 suppressions nettes d'emplois** (dont 1 571 pour l'État et 2 593 pour les opérateurs). Comme il y a 4 248 créations (2 153 à l'Intérieur, 466 aux Armées, 1 300 à la Justice, 23 pour l'Outre-Mer, 181 pour le Premier Ministre et 125 chez les opérateurs du l'Intérieur), **les suppressions brutes s'élèvent à 8 374**. Le Premier Ministre a par ailleurs annoncé un solde de suppressions de 10 000 emplois en 2020 et l'objectif de 50 000 suppressions sur la durée du quinquennat reste de mise a-t-il dit (soit encore 34 179 suppressions à répartir sur 2021 et 2022 !).

Lors du **suivi du rendez-vous salarial 2018 qui s'est tenu le 17 octobre**, **le Gouvernement a confirmé les annonces faites le 18 juin dernier** (voir sur le site local ou la feuille de chou N° 14 de juillet). Une nouvelle perte de pouvoir d'achat en vue donc pour le plus grand nombre.

FOCUS CET : *attention pour celles et ceux qui ont entre 16 et 20 jours de stockés sur le CET, une option sera peut-être nécessaire l'an prochain pour éviter le transfert de 1 à 5 jours vers le RAFP dans le cadre de l'abaissement du seuil de revente de 20 j à 15 j (voir FdC N° 14)*

Deux nouveautés concernent les fonctionnaires de l'État : exonérations (comme pour tous les salariés) des cotisations salariales sur les heures supplémentaires effectuées (cela concernera principalement l'Éducation Nationale a indiqué le ministère) et mise en place d'un forfait mobilité durable de 200 € par an pour les agents qui viennent travailler en vélo (modalités pratiques en cours de finalisation dans le projet de loi d'orientation des mobilités).

Finances

Le Ministère de l'Action et des Comptes publics absorbera 1 947 **suppressions nettes d'emplois** en 2019 et le Ministère de l'Économie et des Finances en absorbera 280 soit un total, sur 4 126, de 2 227 suppressions pour « les Finances ». À noter que la Douane va enregistrer la création de 350 emplois au titre du « Brexit » mais une suppression de 100 emplois dans son réseau comptable soit un gain net de 250 emplois.

Nos collègues des pôles Entreprises, Emplois et Économie (3E) implantés dans les DIREECTE (Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi), qui dépendent du Ministère de l'Économie et des Finances, vont subir une cure d'amaigrissement spectaculaire dans le cadre de la mise en œuvre des préconisations de CAP 2022 au titre d'un « doublonnage » avec les missions des Conseils Régionaux : des 430 emplois implantés actuellement, il en restera 130 fin 2019 : moins 70 % en 15 mois ! Le Ministre a indiqué comme pistes de reclassements : les conseils régionaux, le privé, la fonction publique hospitalière… L'Administration a indiqué que cette annonce (faîte le 29 août) serait la première d'une longue série pour nos ministères !

Des nouvelles concernant **l'avenir des CHS CT** au sein des ministères économiques et financiers : À ce stade et jusqu'en 2022 les instances concernées par une éventuelle réforme dans le cadre des discussions au niveau Fonction publique (refonder le contrat social, voir les numéros précédents de la Feuille de Chou), soit les CT et les CHS CT, continueront à fonctionner dans les conditions actuelles au moins jusqu'en 2022. Par ailleurs une modification du CHS CT de rattachement des agents des DIRCOFI est en cours : ils seront tous rattachés au CHS CT local du département d'implantation du siège de la DIRCOFI (par exemple les agents de la DIRCOFI implantés au RAM qui dépendent du CHS CT de l'Aube dépendront à compter de 2019 du CHS CT de la Meurthe et Moselle).

DGFiP

La DGFiP absorbera cette année **2 130 suppressions d'emplois** en brut comme en net, soit autant qu'en 2016. La répartition de ces suppressions n'a pas encore été communiquée. Une fois de plus la DGFiP, qui représente environ 5 % des effectifs de la Fonction publique de l'État absorbe plus de 50 % des suppressions nettes d'emplois de la FPE (voir ci-dessus) ! En principe les missions Contrôle Fiscal et Impôt sur le Revenu doivent être épargnées.

Les circulaires du 24 juillet (voir ci-dessus) évoquaient à la marge la DGFiP alors que cette dernière ne fait pas (encore ?) partie des administrations sous la coupe des Préfets. Pour **l'avenir de la DGFiP**, sept Directeurs locaux sont chargés de faire des propositions au Ministre qui les attend pour mettre en place sa « géographie revisitée » ou sa déconcentration de proximité. Les Maisons de Services au Public sont par ailleurs de plus en plus évoquées. Des discussions avec les Organisations Syndicales se tiendront courant 2019 sur ces sujets.

Les arrêtés de fermetures de postes comptables ne sont pas encore parus pour 2019 mais les décisions sont prises. **Lorsque les élus et les agents se sont mobilisés contre des fermetures prévues par les Directions Locales, le Ministre a parfois refusé de les valider** (par exemple les 4 trésoreries qui devaient fermer dans la Haute-Marne le 1/1/2019 sont, au moins provisoirement, sauvées, l'annonce ayant été faite par le Président de la République lui-même lors de son passage à Colombey Les Deux Églises pour le 60e anniversaire le la Ve République).

La réforme de la formation initiale des inspecteurs se met progressivement et laborieusement en place. Début novembre les stagiaires recevront leur affectation par département et bloc fonctionnel après la CAP Nationale des 29, 30 et 31 octobre. Les Directions locales devront leur notifier leur affectation précise pour le 27 novembre. Il n'est pas prévu de réunir la CAP Locale pour ces affectations, mais des réunions informelles entre la Direction et les OS représentées en CAPL N°1 se tiendront pour évoquer les situations individuelles.

Par ailleurs le décret 2018-662 du 26 juillet 2018 qui a modifié le statut de la catégorie A des Finances publiques consacre **l'interdiction de se présenter plus de 5 fois à l'examen professionnel de B en A d'une part** (seront prises en compte les participations aux examens professionnels ouverts à compter du 1 janvier 2019) **et aux concours externe ou interne d'autre part** (seront prises en compte les participations à l'un ou l'autre des concours (organisés le même jour dès cette année) ouverts à compter du 1 janvier 2019. Cette disposition est à l'avantage exclusif des externes, **ce n'est pas un coup de pouce à la promotion sociale !**

La Direction Générale a fait part de son intention de supprimer la possibilité d'un recours en CAP Nationale après examen en CAP Locale d'un recours contre le compte-rendu de

l'évaluation. Pour FO DGFiP, cette proposition est inacceptable car même s'il n'y a plus de mois de réduction à distribuer, l'évaluation va prendre de plus en plus d'importance à l'avenir surtout si le RIFSEEP est mis en place. Une harmonisation nationale et un œil neuf sur certains dossiers ne sont jamais mal venus !

La disparition des espèces à la DGFiP est en route. La Direction Générale souhaite réduire à la portion congrue la manipulation des espèces dans les postes comptables de la DGFiP. Un marché sera lancé rapidement pour choisir un prestataire chargé d'encaisser (en numéraire ou en carte bancaire) et décaisser (en numéraire) pour notre compte. Officiellement pour renforcer la sécurité des agents (ce qui est louable). Pour nous, il est évident que si un tel dispositif voit le jour il facilitera largement le rétrécissement du réseau DGFiP sur le territoire national (dans les zones rurales et péri urbaines notamment). La mise en œuvre totale est prévue pour le 1er juillet 2020 avec préfiguration au 1er janvier 2020 dans certaines zones.

Sept députés de l'opposition (dont un de l'Aube) ont déposé une **proposition de loi visant à supprimer la séparation Ordonnateur – Comptable** « pour économiser l'argent public ». Le dernier article de cette proposition (qui a heureusement peu de chances d'aboutir) prévoit bizarrement l'augmentation de taxes pour compenser le surcoût engendré par la mesure destinée à faire des économies.

La DGFiP a annoncé lors d'un Groupe de Travail du 26 septembre dernier, qu'elle allait **revoir les modalités d'affectation sur les postes comptables classés C1** (les plus importants) **en réduisant les droits des comptables.** La note de service est sortie très rapidement. Vous pouvez retrouver sur le site national les commentaires FO DGFiP sur le sujet. **Si cela concerne un nombre limité de collègues, ce nouveau recul des droits collectifs est emblématique de la politique actuelle de la DGFiP à l'égard de TOUS ces agents, chacun voyant les garanties collectives reculer à son tour.**

Les potentialités 2019 pour les listes d'aptitude à Contrôleur et Inspecteur ont été publiées : le nombre reste ridiculement bas pour inspecteur (85 possibilités en 2019 contre 84 en 2018) et se réduit largement pour contrôleur (375 possibilités en 2019 contre 515 en 2018). Bénéficier de ce mode de promotion va bientôt relever du miracle. L'absence de plan de qualification ministériel inter catégoriel se fait durement sentir. **Dans le même temps l'Administration offre un nombre de place réduit aux concours internes (en octroyant la possibilité la plus basse possible prévue dans les statuts) et limite la possibilité pour les internes de passer les concours externes en organisant les concours interne et externe le même jour !**

Actualités locales

Le nombre et la répartition des suppressions d'emplois pour l'Aube ne sont pas encore connus. Le nombre et la répartition par catégorie devrait être connu en novembre mais la répartition service par service sera examinée par un Comité technique Local annoncé à ce stade début janvier 2019. Dans l'attente de ces informations, la section a publié sur son site local la répartition des 47 suppressions d'emplois intervenues dans l'Aube de 2013 à 2018. Cela prouve que tous les postes et services sont concernés sur le moyen terme. Actuellement le déficit prévisionnel au 1/3/2019 est de – 18 ETP sur 391 ETP au TAGERFiP. Nul doute que le déficit se réduira après les suppressions d'emplois 2019, le nombre d'ETP au TAGERFiP baissant.

Le CTL s'est réuni le 10 octobre dernier. La fusion du SPFE 1 et du SPF 2 est actée pour le 3 décembre prochain. Les ponts naturels 2019 (**Vendredi 31 mai (Ascension) et vendredi 16**

août) ont été décidés par la Direction. Suite à une demande FO DGFiP 10 lors de ce CTL, la Direction a accepté de fermer au public les postes et service le vendredi 2 novembre prochain. Enfin les règles de mutations au sein du département suite à la préfiguration de la mutation au département chez nous dès 2019 ont été rappelées (notamment l'ordre d'examen des demandes). **Consultez sur notre site local, dans le compte-rendu de ce CTL, les règles de priorités pour 2019 !**

Les potentialités locales 2019 pour les listes d'aptitude à Contrôleur et Inspecteur sont connues : 2 pour la liste d'aptitude à Contrôleur (3 l'an dernier) et 0 pour la liste d'aptitude à Inspecteur (1 l'an dernier).

Le CHS CT de l'Aube s'est réuni le 26 septembre dernier. Il a examiné les points traditionnels. Les 16 et 18 octobre se sont déroulées les visites de sites du CHS CT à Lusigny sur Barse, Aix en Othe et au SIE de Troyes.

Les comptes rendus complets de ces instances locales sur le site local !

À venir *: CTL le 14 novembre, CAPL A, B, C le 15 novembre (Listes d'aptitude pour les A et B et mutations suite à ASR pour les A, B et C), CHS CT le 14 novembre (et éventuellement le 10 décembre) et CDAS le 20 novembre 2018* ***et bien sûr les élections professionnelles 2018.***

DES LE 29/10 : AUTENTIFIEZ VOUS SUR LE PORTAIL ÉLECTEUR !

DU 29/11 AU 06/12 : VOTEZ ET FAITES VOTER FO !

Pour nous contacter

Laurent CROUZET, secrétaire départemental, Trésorerie d'Arcis sur Aube, 03 25 37 84 69
Sandra KHAIATI, Secrétaire départementale adjointe, SIP de Troyes Agglomération, 03 25 41 69 76
Thierry de CARVALHO, secrétaire départemental adjoint, Brienne le Château, 03 25 92 30 64
Alain GARBIT, trésorier départemental, Domaine, 03 25 43 72 37
Louis LAUNAY, trésorier adjoint, BIL, 03 25 43 72 40

Mél : fo.ddfip10@dgfip.finances.gouv.fr
Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/010/

PREMIERE organisation syndicale du département.

Du 29 novembre au 6 décembre 2018
VOTEZ ET FAITES VOTER

NOS DIFFÉRENCES FONT LA DIFFÉRENCE

EST-ELLE ENCORE UN SERVICE PUBLIC ?

Du 29 novembre au 6 décembre 2018
VOTEZ ET FAITES VOTER

FO DGFiP NOS DIFFÉRENCES FONT LA DIFFÉRENCE

SUR LE «VERS OÙ ?» DE BERCY

Du 29 novembre au 6 décembre 2018
VOTEZ ET FAITES VOTER

FO DGFiP NOS DIFFÉRENCES FONT LA DIFFÉRENCE

Y'A PAS COMME UN PROBLÈME ?

Du 29 novembre au 6 décembre 2018
VOTEZ ET FAITES VOTER

FO DGFiP NOS DIFFÉRENCES FONT LA DIFFÉRENCE

NON Á LA PRIVATISATION

Du 29 novembre au 6 décembre 2018
VOTEZ ET FAITES VOTER

FO DGFiP NOS DIFFÉRENCES FONT LA DIFFÉRENCE